

**Compte rendu**  
**session extraordinaire du conseil municipal**  
**du 26 novembre 2021 à 20h00**

**Présents à 20h00 :**

Jean-Michel Drevet, Maire,  
Mrs Dominique Flacher; Maurice Bonnet-Piron ; Sébastien Guillaud adjoints,  
Guivier Laure-Paola ; Mandon Florence; Sabatier Sylvie; Pignède Annie; Pinède Albane; Berthier Marcel; Pellet Philippe; Orjollet David, conseillers municipaux.

**Excusés** : Chotel Pascale, Pidolot Jean-Michel a donné pouvoir à Jean-Michel Drevet.

Jean-Michel Drevet est élu président de séance,  
Marcel Berthier est élu secrétaire de séance.

**Délibération**

Il est proposé au conseil municipal de délibérer pour valider l'attribution des lots de la rénovation de la salle des fêtes étudiés et décidés en commission d'appel d'offres d'hier au soir jeudi 25 novembre à 18h.

Bien que la loi ne nous oblige qu'à une seule délibération pour l'ensemble des lots attribués ; sur proposition de Florence Mandon et après un tour de table pour l'obtention de l'accord des présents, il est décidé de débattre et de voter sur chaque lot attribué. Sauf le lot N° 2 qui a été déclaré infructueux et qui fera l'objet d'une délibération ultérieure.

Sébastien Guillaud présente les décisions de la commission d'appel d'offres.

Lot N° 1 : Démolition/maçonnerie/Gros œuvre : Entreprise Fuzier-Lambert pour un montant de 159 842,36 €

**Adoptée à l'unanimité 13 voix.**

Lot N° 2 : Structure métallique/couverture/étanchéité/ bardages : **lot déclaré infructueux à l'appel d'offre ; une nouvelle consultation a été organisée, et la validation se fera au prochain conseil.**

Lot N° 3 : Revêtements de façade : Entreprise Ravaltext pour un montant de 36 806,4 €

**Adoptée à l'unanimité 13 voix.**

Lot N° 4 : Menuiserie extérieure Alu : Entreprise Rolland pour un montant de 109 000 €

**Adoptée à l'unanimité 13 voix.**

Lot N° 5 : Menuiseries intérieures bois : Entreprise Julien pour un montant de 59 084,35 €

**Adoptée à l'unanimité 13 voix.**

Lot N° 6 : Plâtrerie/peinture/faux plafonds : Entreprise EGRC pour un montant de 79 532,42 €

**Adoptée à l'unanimité 13 voix.**

Lot N° 7 : Chappe/carrelage/faïence : Entreprise SOGRECA pour un montant de 30362,11 €

**Adoptée à l'unanimité 13 voix.**

Lot N° 8 : Sols souples : Entreprise Bailly pour un montant de 26 578,64€

**Adoptée à l'unanimité 13 voix.**

Lot N° 9 : Chauffage/plomberie/ventilation : Entreprise GT Agencement pour un montant de 150 815,01 €

**Adoptée à l'unanimité 13 voix.**

Lot N° 10 : Electricité : Entreprise UECA pour un montant de 88 514 €

**Adoptée à l'unanimité 13 voix.**

**Fin de séance 21h 45**

**Rédacteur Berthier Marcel**

**Drevet Jean-Michel, Maire**

